



Compte-rendu sommaire  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 08 OCTOBRE 2020 – 19 H 30

*Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> octobre 2020*

**Etaient présents** : Mmes et Mrs Raymond ROLLAND, Nadine CARMONA, Magali BERNARD-GRANGER, Patrick GUINET-BOUCHER, Jean-Pierre YALA, Arnaud THOMAS, Laurence GABRIELE, Meriem MAHNAN, Ginette RICCIO, Camille ROMEYER-POMET, Alain RUGGIERO, Michel DUFRESNE

**Excusés** : Mme Annik ADIARD, M. Robert ALLEYRON-BIRON  
M. Eric DUPUY, donne pouvoir à M. Raymond ROLLAND

*Après constat du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance et fait approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal du 27 août 2020.*

Monsieur Le Maire donne connaissance des décisions qu'il a été amené à prendre depuis le dernier conseil municipal en date du 16 juin 2020 (en vertu de la délibération n°2005-019 du 26 mai 2020 par laquelle le conseil municipal lui a donné l'ensemble des délégations d'attribution prévues par les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) :

N° Décision	Date	Objet
020-010	18 septembre 2020	Programme de travaux 2020 sur voirie communale – Commande pour un montant de 11 975,00 € H.T. soit 14 370,00 € TTC. <b>Société COLAS à Colombe (Isère)</b>
020-011	18 septembre 2020	Mise aux normes énergétiques, accessibilité et réorganisation du bâtiment mairie, de ses abords et requalification des espaces publics attenants – Avenant n°01-01 au marché de travaux Lot 01 – Aménagements Paysagers et VRD / Entreprise Sports et Paysages Montant de l'avenant : 2 591,60 € H.T, soit 3 109,92 € TTC (2,02 % du montant du marché) <b>Nouveau montant du marché TTC : 130 525,70 €</b>

## Ordre du Jour séance du 08 octobre 2020

- 1) Mise aux normes énergétiques, accessibilité et réorganisation du bâtiment mairie, de ses abords et requalification des espaces publics attenants – Avenants aux marchés de travaux –
- 2) Budget Principal – Décision Modificative n°2
- 3) Action Sociale – Modification de l'aide facultative destinée aux Aînés de la commune

### 1) Mise aux normes énergétiques, accessibilité et réorganisation du bâtiment mairie, de ses abords et requalification des espaces publics attenants – Avenants aux marchés de travaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux supplémentaires doivent être réalisés dans le cadre du programme de mise aux normes énergétiques, accessibilité et réorganisation du bâtiment mairie, de ses abords et requalification des espaces publics attenants, pour les lots suivants :

#### ➤ **Lot 01 – Aménagements Paysagers VRD – Entreprise Sports et Paysages**

##### **Avenant n° 2**

Montant du marché initial	:	127 934,10 € H.T.
Avenant n°1	:	2 591,60 € H.T.
<b>Proposition d'avenant n°2</b>	:	<b>13 342,50 € H.T. soit 10,42 %</b>

- Moins-values : - 3 173,60 € H.T.

Bouche d'arrosage chaufferie, déplacement coffret électrique par ENEDIS, Moins-value avenant 01 – 1 EP

- Plus-values : 16 516,10 € H.T.

- . Reprise complète des réseaux suite à la défaillance de l'entreprise TDMI
- . Passage du réseau télécom en enterré suite aux modifications des réseaux sur le parvis
- . Dallage en pierre réalisé sur béton plutôt que sur du sable pour éviter tout mouvement dans le temps
- . Remise à niveau du nouveau parvis des regards existants à l'angle de la cantine
- . Marches pierre du parvis en dalles alors qu'elles étaient prévues massives. La contremarche sera donc en béton

• <u>Nouveau montant du marché</u>	143 868,20 € H.T.
	172 641,84 € TTC

#### ➤ **Lot 06 – Carrelage, Faïence / Entreprise SOGRECA**

Montant du marché initial	:	7 642,00 € H.T.
<b>Proposition d'avenant</b>	:	<b>900,00 € H.T. soit 11,78 %</b>

. Ragréage fibré hall mairie : Seuil de la porte d'entrée trop haut pour accessibilité PMR par rapport à la salle d'attente

• <u>Nouveau montant du marché</u>	8 542,00 € H.T.
	10 250,40 € TTC

➤ **Lot 10 – Peinture / Entreprise IPRO**

Montant du marché initial : 20 933,00 € H.T.

**Proposition d'avenant : 1 757,00 € H.T. soit 8,39 %**

- Moins-values : - 2 508,00 € H.T.

Menuiseries extérieures peintes d'usine à la charge du lot menuiserie

- Plus-values : 4 265,00 € H.T.

. Carrelets bois paroi acoustique livrés bruts par lot menuiserie, traitement M1 nécessaire

. Impossibilité de doubler les murs de refend côté intérieur des cages d'escaliers avec plaque de plâtre (largeur règlementaire accessibilité

. Nécessité de repeindre les bois existants et remplacés

- **Nouveau montant du marché** 22 690,00 € H.T.  
27 228,00 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces avenants tels que présentés.

*Demande est faite par le conseil de faire étudier les prochains avenants par la commission travaux.*

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

2) **Budget Principal – Décision modificative n°2**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Tribunal Administratif de Grenoble a transmis la décision d'indemnisation qui fixe le montant l'indemnité à verser au Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique relative au PLU à 4 129,00 €.

Les crédits inscrits à l'article 202 du budget primitif 2020 étant insuffisants, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision Modificative n°2 comme suit :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
21318 – Autres bâtiments publics	-1 500,00	
202 – Frais docs d'urbanisme	+1 500,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

3) **Action Sociale – Modification de l'aide facultative destinée aux Aînés de la commune**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du CCAS n° 110411-4 en date du 28 avril 2011 fixant les aides financières facultatives et notamment l'aide allouée à Noël pour les aînés de la commune à partir de 65 ans, qui avaient le choix entre 1 colis et le repas.

Les membres de la commission sociale souhaitent reculer l'âge pour l'attribution de cette aide mais la réflexion en cours ne peut complètement aboutir cette année. En effet, du fait de la crise sanitaire, il ne sera pas possible de proposer un repas au mois de décembre comme les années précédentes.

De ce fait, la commission propose pour cette année 2020 l'attribution d'un colis à toutes les personnes qui en feront la demande à partir de 66 ans (année en cours).

➤ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Clôture de séance à 20 h 00  
A La Rivière, le 12 octobre 2020  
Affiché le 13.10.2020

Raymond ROLLAND  
Maire

